



Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2022-043 du 5 avril 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 5 avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 28 mars 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER, M. GARIN, C. MEGRET, C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. LEGRAND, D. TABARY, A.S. DELAUTTRE, M. BONIFACE,

Mm Ph. LESAGE, J. PALISSE, Y. MEMBRE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, E. DELAMBRE, E. BIANCHIN, G. ALEXANDRE, P. VISENTIN, J. PETIT, F. SELLIER, Ch. LAGNIEZ, L. ANTINORI, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, D. BASSEUX, G. TRANNIN, P. WELELE, M. POUILLAUDE, J. L. DESCAMPS, Ch. DAMBRINE, S. DEROUBAY.

Mme D. TABARY, absente et excusée, a été suppléée par M. L. CHATELAIN,
Mme A.S. DELAUTTRE, absente et excusée, a été suppléée par M. F. CHATELAIN,
M. Ph. LESAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. LABOURE,
M. E. BIANCHIN, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DELATTRE,
M. P. VISENTIN, absent et excusé, a été suppléé par M. A. LESAGE,
M. J. PETIT, absent et excusé, a été suppléé par M. N. GAMAY,
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. L. DEMARLE,

Mme B. MERLIN, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,
Mme R. MAGGIOTTO, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,
Mme Martine BONIFACE, absente et excusée, a donné pouvoir à M. F. FOURNIER,
M. F. SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme E. DROMART.

Objet : Budget Primitif 2022 – Budget annexe Développement Economique.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté que les dépenses et les recettes concernant l'action économique de l'intercommunalité sont déclinées dans un budget annexe dressé sous la nomenclature M4.

Monsieur le Président présente le projet de budget primitif établi au titre de l'exercice 2021 en précisant que ce budget est voté avec reprise des excédents votés dans le cadre du compte administratif de l'exercice écoulé.

Monsieur le Président détaille les prévisions budgétaires 2022 et indique que le budget s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 1 426 062,00 € et en section d'investissement à la somme de 2 965 800,00 €.



Monsieur le Président fait observer qu'il est nécessaire de procéder au versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 800 000,00 € provenant du budget principal pour assurer l'équilibre entre recettes et dépenses de la section de fonctionnement afin de pouvoir assurer la couverture des dépenses obligatoires.

Monsieur le Président détaille les opérations d'investissement inscrites en prévisions budgétaires qui concerne les crédits nécessaires à la viabilisation de la zone des Anzacs II (opération 27), à l'acquisition et à l'aménagement d'une nouvelle cellule commerciale à Vaulx Vraucourt, à l'acquisition et à l'aménagement d'une cellule pour la vente de produits en circuits courts à Bapaume (opération 14), au financement de mises en réserve foncière nécessaire aux échanges avec les exploitants concernés par les projets de création et d'extension des zones d'activités (opération 29), aux premiers travaux de remise en état du site d'Ervillers (opération 18)

Monsieur le Président précise que ce budget n'intègre pas les recettes qui pourraient être générées par la vente des terrains suite à l'aménagement de la zone d'activités des Anzacs II ce qui nécessite le recours à un prêt de 1 234 267,00 € pour finaliser le financement de cette opération d'aménagement.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le budget primitif 2022 ;
- d'approuver la recette de fonctionnement correspondant au versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 800 000,00 € provenant du budget principal établi au titre de l'exercice 2022 ;
- d'approuver le recours à un emprunt de 1 234 267,00 € pour assurer l'équilibre de la section d'investissement et permettre le financement des opérations d'investissement.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
et transmission en Préfecture*

Le Président,

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL.

Jean-Jacques COTTEL.

DEL 2022-043 du 5/04/2022
Budget Annexe Dév Eco - BP 2022